**FAQ**

**Q. : J’ai reçu ma monographie par courriel mais ce n’est pas le poste que j’occupe présentement.**

R. : *La monographie que le syndicat a envoyé correspond au poste de base tel qu’indiqué selon les données transmises par Radio-Canada. Si vous êtes en avancement temporaire ou si vous avez changé de poste dans les derniers mois, il est possible que le syndicat n’ait pas encore reçu cette information. Il se peut aussi que l’information soit inexacte à partir des données reçues. Dans tous les cas, le comité vous invite à transmettre l’information en utilisant le courriel du comité de négociation* *nego2016@scrc.qc.ca* *.*

**Q. : Pourquoi ai-je reçu une vieille version de ma monographie d’emploi?**

R. : *La version de la monographie que vous avez reçue est celle qui se retrouve officiellement dans les dossiers respectifs de l’unité syndicale à laquelle vous apparteniez avant la fusion. Si vous pensez qu’il y a une erreur, le comité vous invite à transmettre l’information en utilisant le courriel du comité de négociation* *nego2016@scrc.qc.ca* *.*

**Q. : Les tâches ne correspondent vraiment pas au travail que je fais. Comment puis-je faire corriger le tout?**

R. : *Toutes les monographies devront être validées au cours ou à la suite de la négociation. En vous envoyant votre monographie, le comité de négociation veut faire un premier travail de vérification pour être en mesure d’évaluer l’ampleur des changements qui se sont produits depuis la dernière mise à jour des monographies selon les anciennes conventions collectives. Le comité vous invite à transmettre les changements (retraits, ajouts, modifications) que vous constatez en utilisant le courriel du comité de négociation* *nego2016@scrc.qc.ca* *.*

**Q. : J’occupe un poste que Radio-Canada a créé depuis la dernière négociation de mon ancien syndicat ou depuis la fusion de 2015. Comment se fait-il que mon syndicat ne soit pas au courant?**

R. : *Pour que le syndicat soit au courant, il faut que la création du poste ait suivi les procédures telles que décrites dans les conventions collectives respectives des anciennes unités syndicales (voir article 38 / STARF; voir annexe S / SCRC; voir article 25 / SCFP). Depuis la fusion en 2015, il n’y a eu aucune création de poste au nouveau syndicat unifié SCRC.*

*Il y aura éventuellement des discussions à la table de négociation au sujet des monographies d’emploi. Mais ce n’est pas le cas pour le moment.*

*Nous avons tout de même besoin de vos commentaires concernant votre monographie parce que ce sujet n’est pas simple et, plus nous aurons de cas vécus, meilleure sera notre préparation.*

**Q. : Dans combien de temps pensez-vous aurai-je ma nouvelle monographie?**

R. : *Les monographies d’emploi font partie du cadre de négociation du syndicat. Ce n’est pas un des sujets discutés pour le moment mais il le sera éventuellement.*

*C’est difficile de dire quand les nouvelles monographies seront écrites puisque nous ne sommes pas à la même place à ce sujet, l’employeur et le syndicat. Selon son dépôt patronal, l’employeur semble vouloir proposer sa version unilatérale des nouvelles monographies laissant le syndicat les contester s’il ne les accepte pas telles que proposées.*

*Les membres ne recevront pas de nouvelles monographies d’emploi tant que la négociation ne sera pas terminée. Comme on ne sait pas combien de temps durera la négociation, il est impossible de donner une évaluation du temps.*

**Q. : Aujourd’hui je fais beaucoup plus que ce que l’on retrouve dans la monographie. Quand cela sera-t-il corrigé ? Est-ce que je serai payé(e) pour toutes les nouvelles tâches que je fais maintenant?**

R. : *Dans un premier temps, nous vous invitons à faire parvenir à l’adresse courriel du comité de négociation* *nego2016@scrc.qc.ca* *les changements que vous avez observés ou vécus (ajouts, retraits, modifications).*

*Les monographies d’emploi font partie du cadre de négociation du syndicat. Nous devrons y travailler avec l’employeur.*

*Lors d’une évaluation de poste, les tâches et la rémunération reliée à la tâche sont parmi les facteurs étudiés.*

*On retrouve dans le cadre de négociation également que l’on veut être payé pour ce que l’on fait.*

*Les membres ne recevront pas de nouvelles monographies d’emploi tant que la négociation ne sera pas terminée.*

**Q. : J’étais au SCFP 675, est-ce qu’il est toujours possible de faire évaluer mon poste?**

*R. : Oui, le processus d’évaluation des postes est toujours en vigueur.
 Si vous croyez que votre monographie ne reflète plus bien vos tâches, vous pouvez demander que votre poste soit évalué.
Vous devez envoyer votre demande à* *evaluati@radio-canada.ca**. Vous recevrez ensuite un questionnaire dans lequel on vous demande de décrire, le plus fidèlement possible, les tâches que vous effectuez, que ce soit au quotidien, une fois par mois ou même une fois par année.
Vous devez retourner le questionnaire dans les 30 jours de sa réception.
Un comité conjoint, qui réunit des membres de l’ex-SCFP 675 et des représentants des Ressources humaines, évalueront ensuite votre questionnaire et prendront une décision.
Advenant que votre emploi soit reclassé à la hausse, le réajustement salarial se fait rétroactivement à la date de la demande initiale. Personne ne peut être rétrogradé ou subir une perte de salaire parce qu’il a demandé une évaluation de son poste.*

Si vous avez encore des questions ou des commentaires, nous vous invitons à utiliser l’adresse du comité de négociation : nego2016@scrc.qc.ca.